

Conférence sur les Indications Géographiques dans les pays ACP – Une valeur ajoutée pour des volumes limités

Date: 3-4-5 Novembre 2010, 8.30-18.00
Lieu: **Radisson Blue Royal Hotel, Salon 1**
Adresse: Rue du Fossé-aux-Loups, 1000 BRUSSELS, Belgique

Une Conférence sur les indications géographiques est organisée par l'UGP Trade.Com les 3,4 et 5 Novembre 2010 à Bruxelles. La Conférence rassemblera des producteurs, des décideurs politiques des pays ACP et leurs homologues européens afin de poursuivre le dialogue sur les implications des IG comme outil pour le développement.

La Conférence est l'aboutissement des quatre ateliers régionaux ayant eu lieu à Douala, pour l'OAPI et d'autres pays africains francophones (27 et 28 avril 2010); à Cape Town pour les états membres de l'ARIPO et les autres pays africains anglophones (10 et 11 mai 2010) ; à Trinité et Tobago pour la région des Caraïbes (14 et 15 juin 2010) ; aux Iles Fiji pour la région du Pacifique.

Les Indications Géographiques (IG), qui permettent aux producteurs d'établir un lien entre les caractéristiques, la qualité et la réputation d'un produit et un lieu/territoire donné, constituent une option de différenciation pour les filières des pays ACP. Outre leurs avantages en termes de marketing et de plus-value payée, les IG permettent également la mise en œuvre d'une dynamique de développement local basée sur la valorisation de produits venant du territoire.

Longtemps utilisées sur ce continent, les IG ont été souvent considérées comme un phénomène exclusivement européen. Progressivement, elles sont devenues un phénomène mondial et sont désormais au centre d'une importante controverse dans le cadre du Cycle de Négociations sur le Développement (Cycle de Doha) à l'Organisation Mondiale du Commerce. Dans un tel contexte, les pays ACP et de l'Union Européenne se sont trouvés avoir des intérêts en commun en matière de protection des IG ; on en veut pour preuve leurs signatures du « Projet des Modalités » (TN/C/W/52) défendant ainsi l'adoption d'un niveau de protection plus important pour les produits IG autre que les vins et les spiritueux. En effet, l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC) prévoit un plus haut niveau de protection seulement pour les IG sur les vins et les spiritueux alors que des produits d'une autre nature présentent de nombreux avantages comparatifs pour les pays ACP et de l'UE. Enfin, les consommateurs des différents marchés principaux étant de plus en plus exigeants sur la traçabilité, les produits ACP ayant une qualité liée à leur origine pourraient bénéficier d'un prix plus intéressant et des nombreux effets démultiplicateurs au point de vue social, environnemental et sous l'angle du développement.

La Conférence se fera autour de présentations sur différents aspects des IG, présentations faites par des experts et des producteurs provenant des pays ACP et de l'UE, suivies par une « rencontre » entre les producteurs ACP-UE et par une Table Ronde sur « L'évaluation des besoins de coopération et d'assistance technique sur les IG ». Le troisième jour de la

Conférence une exposition de produits IG des ACP et de l'UE sera tenue permettant aux participants de découvrir et de se confronter à des exemples concrets d'IG.

Si vous désirez participer à l'atelier, veuillez vous y inscrire en envoyant un courrier électronique à Monique.Bagal@tradecom-acpeu.org.